

# Rapport annuel d'allocation et d'impact Vert 2022



# Table des matières

<b>Introduction</b>	3
<b>Chiffres clés de l'impact des Obligataires vertes de La Banque</b>	4
<b>Obligations vertes émises</b>	5
Obligations vertes émises en 2022	5
Total des obligations vertes émises	6
<b>Rapport d'allocation</b>	6
<b>Rapport d'impact</b>	7
<b>Zoom sur l'énergie renouvelable</b>	8
Contexte	8
Impact du portefeuille de La Banque Postale alloué sur les obligations émises en 2022	10
<b>Zoom sur les bâtiments verts</b>	12
Contexte	12
Impact du portefeuille bâtiments verts de La Banque Postale alloué sur l'obligation émise en 2022	14
<b>Zoom sur la mobilité durable</b>	16
Impact du portefeuille mobilité durable de La Banque Postale alloué sur les obligations émises en 2021	16
<b>Exemple d'actifs éligibles</b>	20
<b>Notes méthodologiques</b>	21
<b>Glossaire</b>	24
<b>Avertissement</b>	26

# Introduction

La Banque Postale est une banque citoyenne. Portée par son plan stratégique 2021-2030 et sa mission de service public sur l'accessibilité bancaire, elle ambitionne d'apporter une contribution positive à la société. La Banque Postale réaffirme son engagement en faveur d'une transition juste, i.e. une transition environnementale socialement acceptable pour tous, dans son objet social, publié en juin 2021.

En février 2022, la Banque Postale est entrée dans une nouvelle phase de sa transformation en devenant une entreprise à mission. Ses objectifs environnementaux et sociaux sont désormais au cœur de sa gouvernance.

Depuis la publication du Cadre d'émissions obligataires verte, sociale et durable en 2019, les obligations vertes de La Banque Postale (35 obligations sous différents formats (obligation sécurisée, obligation senior préférée, obligation senior non préférée) pour un total de €2,112.05m émis) ont soutenu 7184 projets. La totalité des fonds de ces obligations vertes est gérée et allouée aux projets ciblés par les objectifs du Cadre d'émissions obligataires vertes, sociales et durables.

Ce rapport fournit les détails des obligations vertes émises par La Banque Postale en 2019, 2021 et 2022, ainsi que la composition et le montant du portefeuille de prêts sous-jacents. Le Cadre d'émissions obligataires vertes, sociales et durables de La Banque Postale est conforme aux *Green Bond Principles* (GBP), aux *Social Bond Principles* (SBP) et aux *Sustainability Bond Guidelines* (SBG) publiés par le *International Capital Market Association* (ICMA) en 2018. Vigeo Eiris, filiale de l'agence de notation Moody's ESG Solutions, a fourni l'assurance externe (second opinion) que le Cadre d'Emissions obligataires vertes, sociales et durables est bien aligné avec les recommandations de l'ICMA mentionnées au-dessus.

KPMG LLP est le tiers indépendant qui atteste ce Rapport d'impact des émissions obligataires vertes. Leur rapport d'opinion est disponible à la suite de ce document.

## Extrait du Cadre d'émissions obligataires vertes, sociales et durables de 2019 – Catégories éligibles pour ce rapport



**Energies renouvelables :** ODD 7 Energie propre et d'un coût abordable, ODD 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



**Bâtiments verts :** ODD 7 Energie propre et d'un coût abordable, ODD 9 Industrie, innovation et infrastructure, ODD 11 Villes et communautés durables, ODD 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



**Transports propres :** ODD 3 Bonne santé et bien-être, ODD 11 Villes et communautés durables, ODD 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

Les projets refinancés par des obligations vertes entrent dans l'une des trois catégories éligibles - énergies renouvelables, bâtiments verts et transports propres - et contribuent aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

# Chiffres clés de l'impact des Émissions vertes de La Banque Postale



Nombre  
d'obligations  
35



Montant nominal total des  
émissions obligataires vertes  
2 087 848 000€  
dont 1,09 milliards d'euros émis en 2022



Montant résiduel total des  
émissions obligataires vertes  
2 013 533 000€



Capacité installée  
1 927 MW



Électricité produite  
1 978 026 MWh



Surfaces  
refinancées  
305 282m<sup>2</sup>



Émissions évitées  
493 387tCO<sub>2</sub>eq

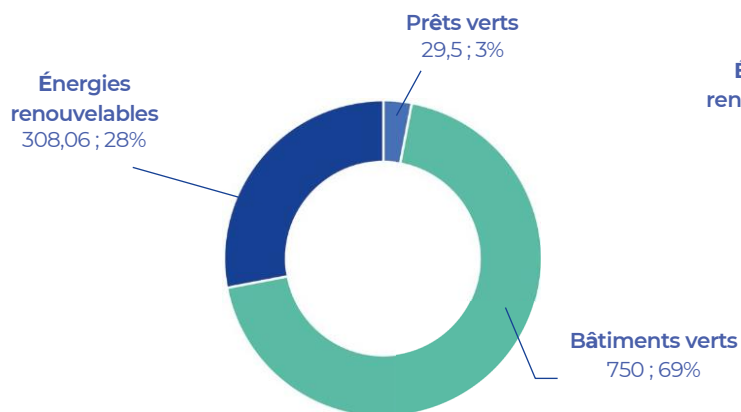
Catégorie des produits	Énergies renouvelables Photovoltaïque / Eolien en mer / Eolien sur terre	Bâtiments verts Appartements / Maisons	Mobilité durable Trains / Locomotives / Wagons
Nombre de projets/prêts	<b>86</b>	<b>7094</b>	<b>7</b>

# Obligations vertes émises

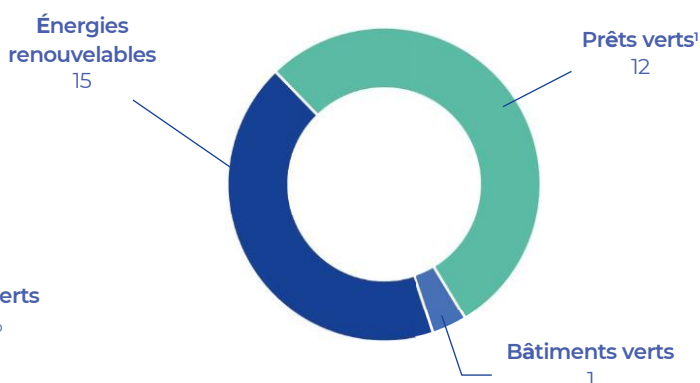
## Obligations vertes émises en 2022

Type d'instruments	Code ISIN	Date d'émission	Maturité/Echéance (nombre d'années)	Catégorie de projets	Montant nominal	Montant résiduel	% d'allocation
Obligation Sécurisée	FR001400A9N7	12/05/2022	8	Bâtiments verts	750 000 000	750 000 000	100%
Obligation Senior Préférée	FR001400BGM9	13/07/2022	5	Energies renouvelables	2 500 000	2 500 000	100%
Obligation Senior Préférée	FR001400BQF2	13/07/2022	5	Energies renouvelables	2 000 000	2 000 000	100%
Obligation Senior Préférée	FR001400BGH9	12/07/2022	2	Energies renouvelables	6 000 000	6 000 000	100%
Obligation Senior Préférée	FR001400BQD7	12/07/2022	2	Energies renouvelables	1 800 000	1 800 000	100%
Obligation Senior Préférée	FR001400A2P7	27/06/2022	8	Energies renouvelables	68 800 000	68 800 000	100%
Obligation Senior Préférée	FR001400B0L9	27/06/2022	2	Energies renouvelables	2 000 000	2 000 000	100%
Obligation Senior Préférée	FR001400AQF4	09/06/2022	3	Energies renouvelables	5 000 000	5 000 000	100%
Obligation Senior Préférée	FR001400ALT6	01/06/2022	7	Energies renouvelables	5 000 000	5 000 000	100%
Obligation Senior Préférée	FR001400AQ79	01/06/2022	5	Energies renouvelables	5 000 000	5 000 000	100%
Obligation Senior Préférée	FR001400AQ95	01/06/2022	3	Energies renouvelables	5 000 000	5 000 000	100%
Obligation Senior Préférée	FR00140098L2	09/05/2022	8	Energies renouvelables	78 500 000	78 500 000	100%
Obligation Senior Préférée	FR0014009R02	11/04/2022	5	Energies renouvelables	5 000 000	5 000 000	100%
Obligation Senior Préférée	FR00140096E1	28/03/2022	8	Energies renouvelables	4 500 000	4 500 000	100%
Obligation Senior Préférée	FR00140065D8	17/01/2022	10	Energies renouvelables	66 394 000	65 706 000	100%
Obligation Senior Préférée	FR0014006F33	10/01/2022	8	Energies renouvelables	51 250 000	51 250 000	100%
Obligation Senior Préférée	FR001400A8H1	31/05/2022	5	Prêts verts <sup>1</sup>	1 200 000	1 200 000	100%
Obligation Senior Préférée	FR001400DX93	01/12/2022	2	Prêts verts <sup>1</sup>	4 700 000	4 700 000	100%
Obligation Senior Préférée	FR001400DX85	01/12/2022	3	Prêts verts <sup>1</sup>	2 000 000	2 000 000	100%
Obligation Senior Préférée	FR001400DC49	31/10/2022	3	Prêts verts <sup>1</sup>	1 004 000	1 004 000	100%
Obligation Senior Préférée	FR001400DEZ2	28/10/2022	3	Prêts verts <sup>1</sup>	2 000 000	2 000 000	100%
Obligation Senior Préférée	FR001400D6I7	07/10/2022	2	Prêts verts <sup>1</sup>	2 600 000	2 600 000	100%
Obligation Senior Préférée	FR001400DEP4	27/10/2022	3	Prêts verts <sup>1</sup>	2 000 000	2 000 000	100%
Obligation Senior Non Préférée	FR001400CUY3	03/10/2022	5	Prêts verts <sup>1</sup>	3 000 000	3 000 000	100%
Obligation Senior Non Préférée	FR001400CO20	22/09/2022	5	Prêts verts <sup>1</sup>	2 000 000	2 000 000	100%
Obligation Senior Non Préférée	FR001400AU24	07/06/2022	5	Prêts verts <sup>1</sup>	1 000 000	1 000 000	100%
Obligation Senior Non Préférée	FR0014009XB5	22/04/2022	5	Prêts verts <sup>1</sup>	5 000 000	5 000 000	100%
Obligation Senior Non Préférée	FR001400E9S2	12/12/2022	5	Prêts verts <sup>1</sup>	3 000 000	3 000 000	100%
<b>TOTAL</b>					<b>1 088 248 000 €</b>	<b>1 087 560 000 €</b>	

Montant résiduel des émissions 2022 par catégorie de produit (m€)



Nombre d'émissions par catégorie de produit

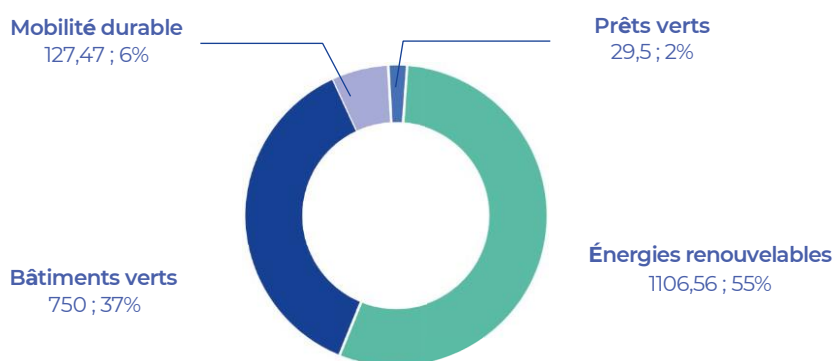


1. Les Prêts Verts font référence aux catégories de Prêts Verts éligibles telles que définies dans le Cadre d'émissions obligataires vertes, sociales et durables de La Banque Postale.

## Obligations vertes émises

Année	Nombre d'émissions	Montant nominal (€)	Montant résiduel (€)
	<b>35</b>	<b>2 080 848 000 €</b>	<b>2 013 533 000 €</b>
2022	28	1 088 248 000	1 087 560 000
2021	6	242 600 000	175 973 000
2019	1	750 000 000	750 000 000

Total des obligations vertes émises par catégorie de produit (m€)



## Rapport d'allocation

### Portefeuille sous-jacent global

Catégorie de projet	Nombre de projets/prêts	Montant (m€)
<b>Energie renouvelable</b>		
Photovoltaïque	50	783,02
Eolien en mer	29	551,89
Eolien sur terre	7	271,02
<b>Mobilité durable</b>		
Trains/Locomotives/Wagons	7 <sup>2</sup>	133,48
<b>Bâtiments verts</b>		
Appartements	3 993	500,94
Maisons	3 101	425,56
<b>TOTAL</b>		<b>2 665,90</b>

### Portefeuille sous-jacent des émissions 2022

Thème d'émission	Montant nominal (m€)	Montant résiduel (m€)	Catégorie des projets	% d'allocation	Nombre de projets/prêts	Quantité allouée (m€)
<b>Energie renouvelable et prêts verts<sup>3</sup></b>	338,25	337,56			86	
			Photovoltaïque	100%	50	164,59
			Eolien en mer	100%	29	116,01
			Eolien sur terre	100%	7	56,97
<b>Bâtiments verts</b>	750	750			7 094	
			Appartements	100%	3 993	405,51
			Maisons	100%	3 101	344,49

2. 7 prêts correspondant à 4 projets (mobilité propre) et 112 prêts correspondant à 86 projets (énergies renouvelables)

3. Dans le portefeuille sous-jacent, les prêts verts sont inclus dans les prêts publics et les énergies renouvelables.

# Rapport d'impact

## Impact du portefeuille sous-jacent global

Catégorie des projets	Nombre de projets/prêts	Montant alloué (m€)	Détail du portefeuille sous-jacent (Montant résiduels)	Capacité installée (MW)	Emissions induites (tCO <sub>2</sub> eq/an)	Emissions évitées (tCO <sub>2</sub> eq/an)	Détail des émissions évitées	Intensité carbone (tCO <sub>2</sub> eq/m€)
<b>Energie renouvelable<sup>4</sup></b>								
Photovoltaïque	50	783,02	29%	1 026	46 830	48 219	10%	61,58
Eolien sur terre	29	551,89	21%	766	17 850	58 365	12%	105,76
Eolien en mer	7	271,02	10%	136	4 670	72 309	15%	266,81
<b>Mobilité durable</b>								
Trains/ Locomotives/ Wagons	7	133,48	5%	NA	184 861	310 191	63%	2323,88
<b>Bâtiments verts</b>								
Appartements	3993	500,94	19%	NA	1 512	2 615	0,53%	5,22
Maisons	3101	425,56	16%	NA	1 284	2 221	0,45%	5,22
<b>TOTAL</b>		<b>2 665,90</b>			<b>257 007</b>	<b>493 920</b>		<b>2768,46</b>

4. Les prêts en faveur des énergies renouvelables ont été alloués aux obligations émises sur les catégories "Énergie renouvelable", "Énergie renouvelable ou mobilité durable" et "Prêts verts".

# Zoom sur l'énergie renouvelable

## I. Background

### La production d'électricité : un pilier phare pour atteindre la décarbonation du secteur de l'énergie

En France le **mix énergétique**<sup>1</sup>, c'est-à-dire la répartition des différentes sources d'énergies primaires<sup>1</sup> utilisées pour la production d'électricité, de chaleur etc., était composé en 2020<sup>5</sup> à 40% de nucléaire, 28% de pétrole, 16% de gaz naturel, 13% d'énergies renouvelables (ENR) et 3% de charbon.

- ▶ **55% de l'énergie consommée dans le pays est produite sur le territoire.** Les 45% restant sont importés (pétrole, gaz, uranium)<sup>6</sup>.
- ▶ La production d'électricité nationale est essentiellement fondée sur l'utilisation du nucléaire, ce qui explique qu'elle ne représente que 12% des émissions de CO<sub>2</sub> en France

Dans l'Union Européenne, 70% de l'énergie disponible est d'origine fossile (pétrole, gaz, charbon), les énergies renouvelables représentent 15% du mix énergétique et le nucléaire 13%.<sup>7</sup>

- ▶ **42% de cette énergie est produite sur le territoire européen.** Cela compte pour un tiers de l'empreinte carbone totale de l'UE, du fait de la proportion importante des énergies fossiles dans le mix électrique.

## 3 ENJEUX de la décarbonation du secteur de l'énergie

### • Souveraineté énergétique

La France importe 45% de son énergie et l'Union Européenne 58%. Les énergies importées étant d'origine fossile, **l'indépendance énergétique et sa transition sont liées.**

La France et l'Union Européenne possèdent déjà des infrastructures pour la production d'électricité d'origine renouvelable. En effet, 25% et 40% respectivement de la production territoriale d'électricité provenaient de l'éolien, du solaire et de l'hydraulique en 2020.

### • Maintien de la compétitivité de nos économies

L'atteinte de la décarbonation de l'économie en 2050 repose sur **deux axes d'amélioration** : la réduction de notre consommation d'énergie (sobriété et efficacité<sup>1</sup>) ainsi que la substitution des énergies fossiles par des énergies à faibles émissions. Il s'agit donc d'une refonte profonde de notre système économique.

### • Maîtriser la facture énergétique du pays

**Développer les énergies renouvelables** (la totalité des ENR utilisées en France sont installées sur le territoire national) permet de nationaliser notre production d'énergie (nb : on ne parle ici que de la production d'énergie, et non pas de la fabrication des infrastructures qui sont pour la majorité produites en Asie<sup>9</sup>), et donc de réduire notre exposition à la volatilité du cours des énergies fossiles<sup>10</sup>.

## TRAJECTOIRES DE DÉCARBONATION<sup>1</sup>

Dans l'Union européenne, la directive sur les **énergies renouvelables**<sup>11</sup> fixe des objectifs contraignants pour les États membres sur des périodes spécifiques : **42,5 % de la consommation totale d'énergie de l'Union européenne devrait provenir de sources d'énergie renouvelables d'ici 2030**<sup>12</sup>.

La France a inscrit son engagement au travers de sa **Stratégie Nationale Bas Carbone** (SNBC), introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) en 2015<sup>1</sup>.

Pour le secteur de l'énergie, la stratégie vise à :

- **Réduire de 33% des émissions d'ici à 2030** par rapport au niveau de 2015<sup>13</sup>.
- **Décarboner de manière quasi-complète la production d'énergie à l'horizon 2050**  
→ Cela suppose une **réduction annuelle des émissions de 1.3Mt CO<sub>2</sub>eq** sur la période.

Le mix énergétique idéal présenté comprend 55% d'électricité décarbonée, 37% de biomasse et autres combustibles décarbonés, 8% de chaleur renouvelable hors biomasse.

5. Bilan énergétique de la France | Chiffres clés de l'énergie - Édition 2021 (developpement-durable.gouv.fr)

6. Les énergies renouvelables | Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr)

7. Pétrole, charbon, nucléaire : quel est le mix énergétique des pays de l'UE ? - Touteleurope.eu

8. Énergies - Agence de la transition écologique (ademe.fr)

9. ▶ Où sont fabriqués les panneaux solaires ? | Solaire France (solaire-france.com)

10. Dépenses en énergie | Chiffres clés de l'énergie - Édition 2022 (developpement-durable.gouv.fr)

11. Énergies renouvelables | Fiches thématiques sur l'Union européenne | Parlement européen (europa.eu)

12. Le Conseil et le Parlement parviennent à un accord provisoire sur la directive relative aux énergies renouvelables - Consilium (europa.eu)

13. Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) | Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr)



Ainsi, la LTECV fixe les objectifs suivants à l'horizon 2030<sup>14</sup>:

- 32% d'ENR dans la consommation finale brute d'énergie
- 40% de la production d'électricité d'origine renouvelable
- 38% de la consommation finale de chaleur d'origine renouvelable
- 15% de la consommation finale de carburant d'origine renouvelable

En France, le gouvernement avait établi en 2021 trois axes pour le développement des ENR, dont notamment le déploiement de **1000 nouveaux projets à gouvernance locale associant collectivités et citoyens d'ici à 2028**<sup>15</sup>. (contrairement à un projet d'énergie renouvelable conventionnel, un projet d'énergie renouvelable géré localement implique que les citoyens et les autorités locales exercent un contrôle effectif et que l'investissement soit remboursé par les dividendes provenant de la vente de l'énergie produite)<sup>16</sup>.

**FOCUS SOLUTIONS :** le développement des ENR.

En 2022, sur 475TWh de production d'électricité totale, l'hydraulique, l'éolien et le photovoltaïque représentaient 111TWh<sup>17</sup>.

La France possède le 2<sup>e</sup> gisement éolien terrestre et le 2<sup>e</sup> gisement éolien maritime d'Europe, derrière la Grande-Bretagne. En 2020, la **production d'électricité éolienne** s'est élevée à 37.9TWh au cours de l'année 2022, soit **8.3% de la consommation électrique française** et est donc la 3<sup>e</sup> source d'électricité en France derrière le nucléaire et l'hydraulique. <sup>15 16 17 18</sup>

La production d'électricité de la filière solaire photovoltaïque s'élevait à 13.6TWh en 2020.

Le facteur d'émission<sup>1</sup> « gCO<sub>2</sub>e/kWh » correspond à la quantité de CO<sub>2</sub> émise par kWh d'électricité

général. Le résultat est exprimé en CO<sub>2</sub>e (équivalent CO<sub>2</sub>), car cela permet de comparer la performance de chaque type d'énergie. Ainsi, lors de la production d'électricité, on remarque que<sup>22</sup> :

- Les centrales nucléaires émettent 6gCO<sub>2</sub>e/kWh ;
- Les éoliennes émettent 13gCO<sub>2</sub>e/kWh ;
- Les panneaux solaires émettent 56gCO<sub>2</sub>e/kWh ;
- Les centrales à gaz émettent 406gCO<sub>2</sub>e/kWh ;
- Les centrales à charbon émettent 1038gCO<sub>2</sub>e/kWh.

Transitionner les énergies fossiles vers un mix électrique plus vert permettra de réduire fortement le bilan carbone de notre économie. De ce fait, le développement des ENR et de leur utilisation dans l'électrification grandissante des transports et la réindustrialisation du pays doit être accéléré. D'ailleurs cinq des dix objectifs du plan France 2030 du gouvernement<sup>1</sup> concernent ces deux secteurs <sup>23</sup>.

## Les actions de La Banque Postale en faveur des énergies renouvelables

Après s'être engagée en 2013 à réduire ses émissions opérationnelles de CO<sub>2</sub> de 20% sur la période 2015-2020, La Banque Postale a souhaité aller plus loin et s'assurer d'avoir des trajectoires de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> pleinement alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris. La banque s'est donc engagée en 2017 dans l'initiative Science Based Targets (SBTi). Plus précisément, La Banque Postale s'est engagée, à travers cette validation des trajectoires, à réduire ses émissions de GES de ses scopes 1 et 2 de 46% sur la période 2019 à 2030. Cela inclut l'ambition de ne financer que des projets énergétiques basés sur les énergies renouvelables, ce qui fait partie des objectifs d'entreprise de La Banque Postale. En effet, en 2019, La Banque Postale s'est engagée à atteindre 3 milliards d'euros pour le financement des énergies renouvelables d'ici la fin de l'année 2023. Au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, le financement cumulé s'élevait à 3,8 milliards d'euros. Le principal instrument utilisé est le Prêt Vert accessible aux collectivités locales ainsi qu'aux PME et TPE, pour leur permettre de financer des projets liés à la transition écologique

14. Dispositifs de soutien aux énergies renouvelables | Ministères Écologie Énergie Territoires ([ecologie.gouv.fr](https://ecologie.gouv.fr))

15. 10 mesures pour le développement des énergies renouvelables citoyennes | Ministères Écologie Énergie Territoires ([ecologie.gouv.fr](https://ecologie.gouv.fr))

16. Le développement des projets d'énergie renouvelables à gouvernance locale – Ademe

17. Production brute et consommation d'électricité | Insee

18. Éolien terrestre | Ministères Écologie Énergie Territoires ([ecologie.gouv.fr](https://ecologie.gouv.fr))

19. Éolien en mer | Ministères Écologie Énergie Territoires ([ecologie.gouv.fr](https://ecologie.gouv.fr))

20. Tableau de bord : éolien - Quatrième trimestre 2022 | Données et études statistiques ([developpement-durable.gouv.fr](https://developpement-durable.gouv.fr))

21. Solaire photovoltaïque | Chiffres clés des énergies renouvelables ([developpement-durable.gouv.fr](https://developpement-durable.gouv.fr))

22. dmo-fiche-14-quel-est-le-bilan-carbone-d-un-parc-eolien-en-mer.pdf ([debatpublic.fr](https://debatpublic.fr))

23. France 2030 | Ministères Écologie Énergie Territoires ([ecologie.gouv.fr](https://ecologie.gouv.fr))

comme les énergies renouvelables. Par ailleurs, 100 % de la consommation d'énergie du groupe est uniquement basée sur les énergies renouvelables et en 2017, le Groupe a acquis Lendopolis, une plateforme d'investissement participatif spécialisée dans les énergies renouvelables et les bâtiments.

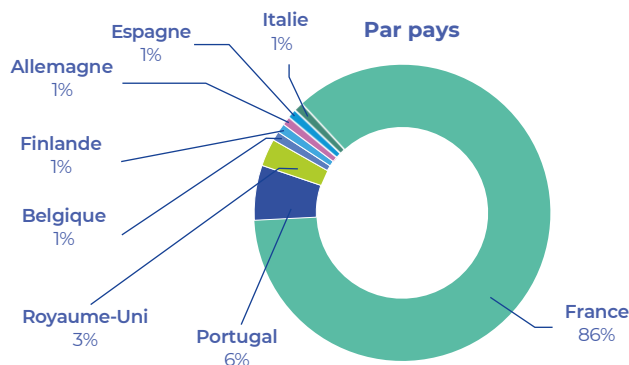
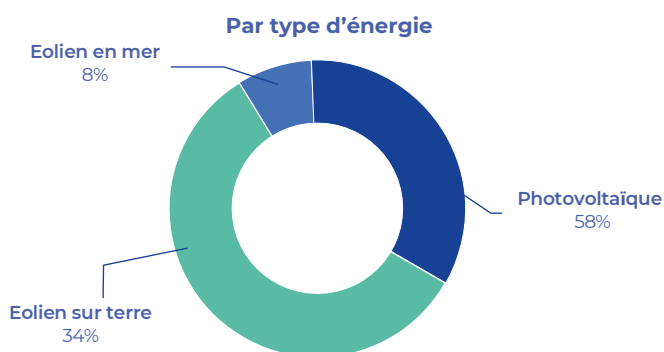
Enfin, afin de suivre les risques ESG à différents horizons, une politique a été définie par les équipes de gestion des risques du Groupe La Banque Postale. L'objectif est double : maîtriser

l'impact du changement climatique sur les activités de La Banque Postale et l'impact des activités de la Banque sur l'environnement, selon le principe de la double matérialité. Des plans de remédiation sont ensuite définis pour maîtriser les impacts potentiels identifiés, par exemple sous la forme de politiques sectorielles. A ce titre, La Banque Postale a défini en 2021 ses politiques pour une sortie complète du charbon, du pétrole et du gaz à l'horizon 2030<sup>24</sup>.

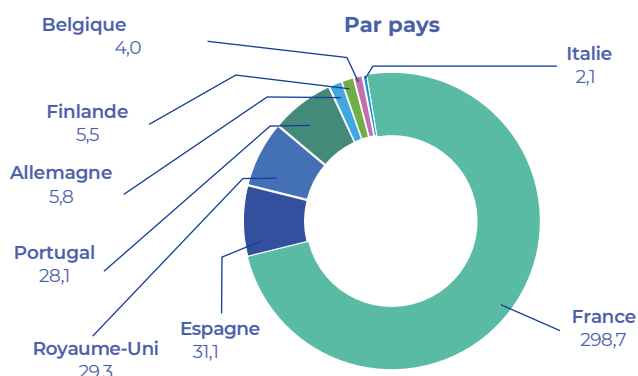
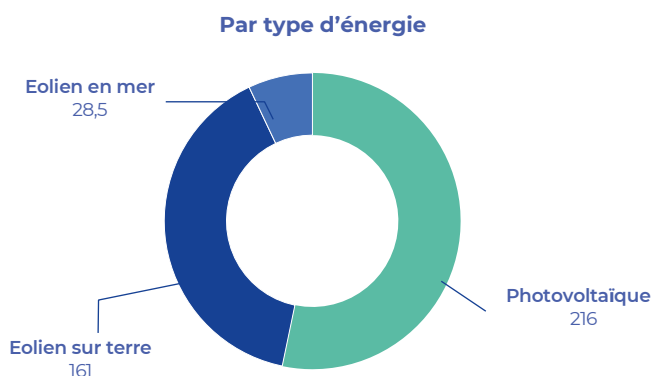
## II. Impact du portefeuille d'énergie renouvelable alloué aux obligations émises en 2022 par La Banque Postale

Catégorie des projets	Montant alloué (m€)	Capacité installée (MW)	Electricité produite (MWh)	Emissions émises (tCO <sub>2</sub> eq/an)	Emissions évitées (tCO <sub>2</sub> eq/an)
<b>Energie renouvelable (86 projets)</b>					
Photovoltaïque	164,59	216	126 831	9 844	10 136
Eolien sur terre	116,01	161	251 230	3 742	12 268
Eolien en mer	56,97	28,6	37 714	982	15 199
<b>TOTAL</b>	<b>337,56</b>	<b>405,26</b>	<b>415 776</b>	<b>14 577</b>	<b>37 603</b>

### Répartition du nombre de projets (%):

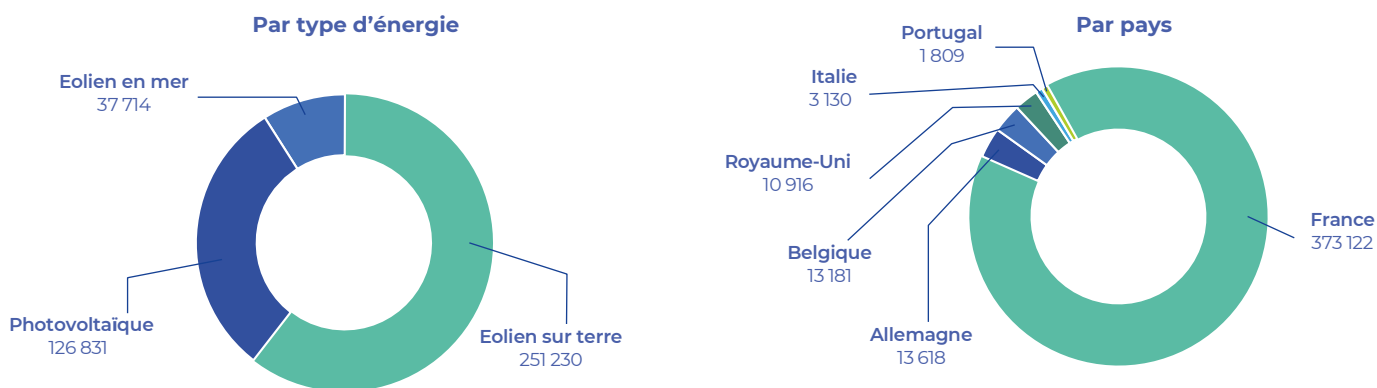


### Capacité électrique installée (MW):



24. <https://www.labanquepostale.com/content/dam/lbp/documents/institutionnel/rse/politique-charbon-lbp-2021.pdf>  
<https://www.labanquepostale.com/content/dam/lbp/documents/institutionnel/rse/politique-petrole-gaz-lbp-2021.pdf>

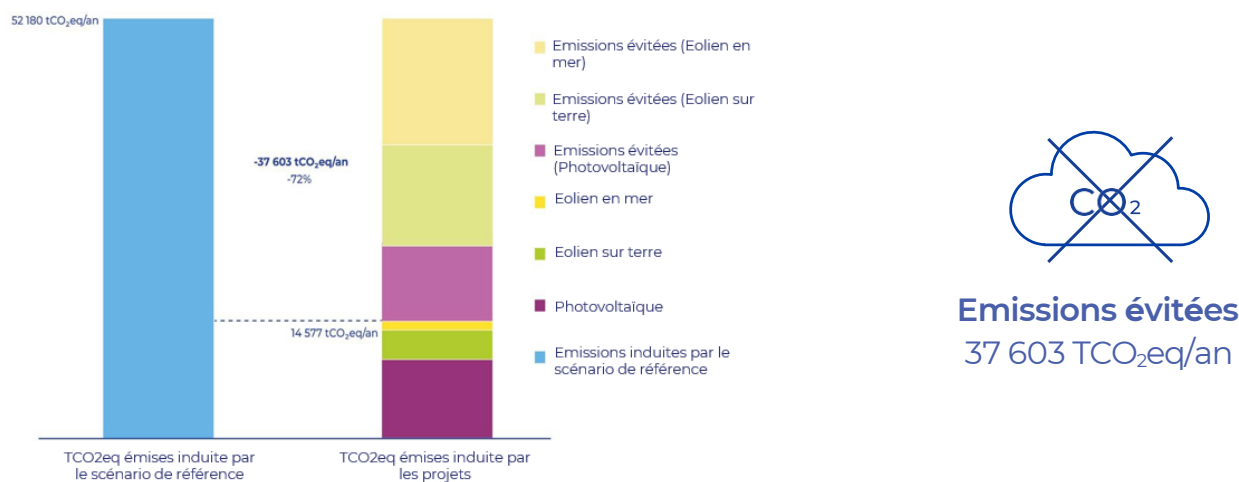
### Electricité produite\* (MWh):



\*La donnée de l'électricité produite correspond à 2022 ou par défaut à 2021.

### Comparaison entre les TCO<sub>2</sub>eq induites par le scénario de référence et par les projets refinancés par La Banque Postale\*:

*\*Plus d'informations sur la méthodologie utilisée en fin de document*



A noter : comme 86% des projets sont situés en France, la quantité d'émissions évitées grâce aux énergies renouvelables est assez faible, étant donné que le mix énergétique de la France est principalement basé sur l'énergie nucléaire.

Pour autant, le développement des énergies renouvelables en France est essentiel car il participe au renforcement de la souveraineté énergétique du pays.

# Zoom sur les bâtiments verts

## I. Contexte

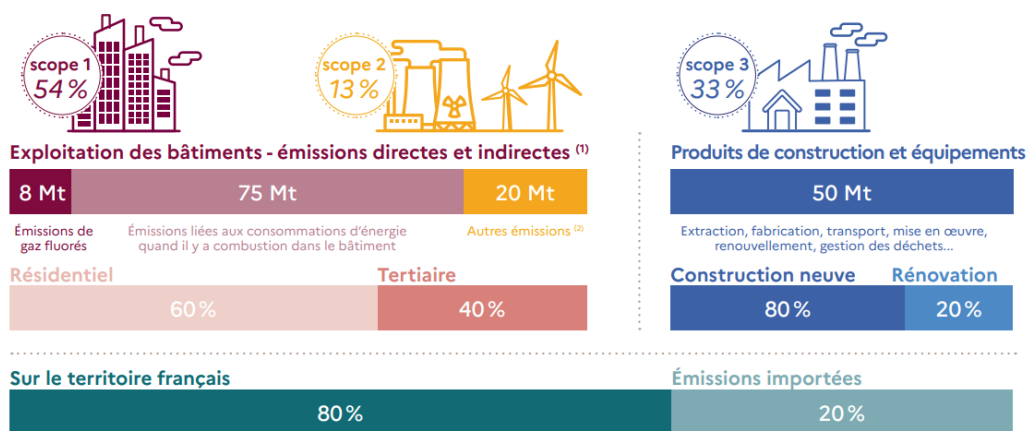
**Bâtiments Verts : une démarche nécessaire pour atteindre une meilleure sobriété et une efficacité énergétique des bâtiments.**

La France comptabilisait 37.2 millions de logements au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Chaque année ce nombre augmente de 1.1%. La majorité du parc immobilier

qui existera en 2050 est déjà construite.

L'exploitation des bâtiments était responsable de **23% des émissions de GES françaises en 2022**, et représentait **47% de l'énergie totale consommée dans le pays**.

## Répartition des émissions de carbone de la chaîne de valeur bâtiment (année de référence : 2019)



Source : Ministère de la Transition Ecologique, 2023<sup>25</sup>

## 2 ENJEUX de la décarbonation du secteur de l'immobilier

### • La précarité énergétique

Un ménage est en situation de précarité énergétique lorsqu'il éprouve des difficultés à disposer de l'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires, que ce soit en raison du manque de ressources financières ou bien de la condition de son habitat<sup>26</sup>.

► **Un quart des ménages français a rencontré des difficultés à payer sa facture énergétique, et 20% ont déclaré avoir souffert du froid (2021)**

► 5.2 M de logements qualifiés de passoires énergétiques (Certificat de Performance Énergétique, c'est-à-dire EPC, équivalent à F ou G)<sup>1</sup> soit 17% du parc immobilier (2022)

Tout comme les transports, les bâtiments sont encore, pour la majorité, alimentés par des énergies fossiles<sup>27</sup>. Ces dernières, comme indiqué plus tôt, ont des prix plus volatiles qui rendent la

### • Indépendance énergétique

Comme mentionné plus tôt, le secteur du bâtiment est le premier consommateur d'énergie, tant en France que dans l'UE. Comme le chauffage représente 60% des émissions des Scopes 1 et 2<sup>28</sup>, et que les bâtiments reposent encore majoritairement sur les énergies fossiles, accélérer les rénovations visant une meilleure efficacité énergétique des bâtiments ainsi qu'une plus grande sobriété, s'aligne avec le besoin de décarboner leur mix énergétique.

## TRAJECTOIRES DE DÉCARBONATION

Le Gouvernement français a fait de la rénovation énergétique une priorité nationale. Il souhaite notamment **limiter les émissions de GES du secteur à 30MtCO<sub>2</sub>/an d'ici à 2030** (75MtCO<sub>2</sub> en 2021)<sup>29</sup>.

► La SNBC prévoit une **réduction de 49% des émissions du secteur d'ici à 2030** et la **décarbonation quasi-complète du secteur des bâtiments à horizon 2050**, et formule

26. La précarité énergétique suivie par l'ONPE au sein de l'ADEME – Ademe

27. Rénovation et décarbonation des bâtiments (europa.eu)

28. Le bâtiment, un secteur en première ligne des objectifs de neutralité carbone de la France en 2050 (carbone4.com)

29. 23064\_decarbonation-batiment.pdf (ecologie.gouv.fr)

quatre orientations majeures pour y parvenir<sup>30</sup> :

- Faire évoluer le mix énergétique dans l'usage des bâtiments neufs et existants vers une consommation énergétique totalement décarbonée
- Rénover l'ensemble du parc existant résidentiel et tertiaire pour atteindre un niveau équivalent à Bâtiment Basse Consommation (BBC)
- Accroître les niveaux de performance énergétique des bâtiments neufs dans les futures réglementations environnementales
- Viser une meilleure efficacité énergétique des équipements et une sobriété des usages

**Solution ciblée** : le développement du bâtiment vert

Les bâtiments verts regroupent un ensemble de techniques, matériaux et technologies contribuant à rehausser la performance environnementale d'un bâtiment.

En France, le **label** « **Haute Qualité Environnementale** » (HQE), certifie que le bâtiment utilise les ressources de manière efficace, et ce tout au long de son cycle de vie, de la conception à la rénovation.

Les bâtiments verts font référence à la construction de bâtiments neufs et performants respectant les dernières normes en vigueur (RT 2012 ou RE 2020), mais également au déploiement à grande échelle de la rénovation énergétique.

En France, le Gouvernement a annoncé octroyer près d'un milliard d'euros pour accompagner les projets de construction durable, dont **675M€ mobilisés dans le cadre de la Stratégie Ville durable et bâtiments innovants**<sup>31</sup>.

Lancé en 2021, le **plan France Relance accorde 6.7Mds€** pour la rénovation des logements privés, des bâtiments publics et du parc social, ainsi que l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires des PME et TPE<sup>32</sup>. Ce plan a pour objectif d'**éradiquer les passoires énergétiques**, en s'appuyant notamment sur l'attribution d'aides publiques (ex : Ma Prime Rénov').

Certaines procédures sont déjà mises en place :

- Interdiction progressive de louer des logements qualifiés de passoires énergétiques
  - 2025 : classe G, 2028 : Classe F, 2034 : Classe E

- Gel du loyer de ces logements classés F ou G dès 2023
- Obligation de réaliser un audit énergétique lors de la vente d'un logement classé F ou G

## Les actions de la Banque Postale pour promouvoir les bâtiments verts

Comme indiqué précédemment, La Banque Postale a été l'une des trois premières banques au monde à voir sa trajectoire de décarbonation validée par le SBTi. Cette ambition inclut les bâtiments du Groupe La Poste, qui sont inclus dans la trajectoire validée par le SBTi de La Poste (un objectif de réduction de 51% des émissions de GES sur la période 2013-2025). Cette trajectoire, alignée sur un scénario de +1,5°C, a été construite sur la base de la méthodologie du « Absolute Contraction Approach » (ACA). Les scénarios d'alignement utilisés sont ceux développés dans le rapport "Rapport spécial du IPCC sur le réchauffement planétaire de 1,5 °C (SR15) " du « Intergovernmental Panel on Climate Change » (IPCC).

Par ailleurs, La Banque Postale a lancé en juillet 2023 son " Crédit Immobilier à Impact ", qui s'appuie sur l'Indice d'Impact Global, un outil interne créé par la Banque. Cette nouvelle offre de crédit immobilier encourage le client de la Banque à s'engager dans la transition énergétique, puisque l'Indice d'Impact Global permet aux emprunteurs de bénéficier d'un taux bonifié lorsqu'ils acquièrent un bien immobilier performant sur le plan énergétique ou lorsqu'ils envisagent de réaliser des travaux de rénovation énergétique.

30. Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) | Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr)

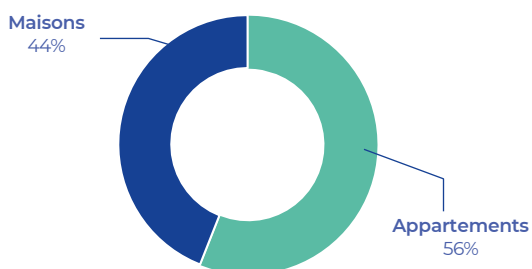
31. stratégie Ville durable et bâtiments | Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr)

32. France Relance : transition écologique | Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr)

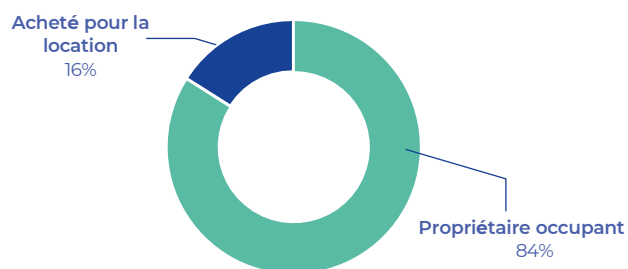
## II. Impact du portefeuille de bâtiments verts de La Banque Postale alloué aux obligations émises en 2022

Catégorie des projets	Montant alloué (m€)	Emissions émises (tCO <sub>2</sub> eq/an)	Emissions évitées (tCO <sub>2</sub> eq/an)
<b>Bâtiments verts (7 094 prêts)</b>			
Appartements	405,51	1 224	2 117
Maisons	344,49	1 040	1 798
<b>TOTAL</b>	<b>750,00</b>	<b>2 263</b>	<b>3 915</b>

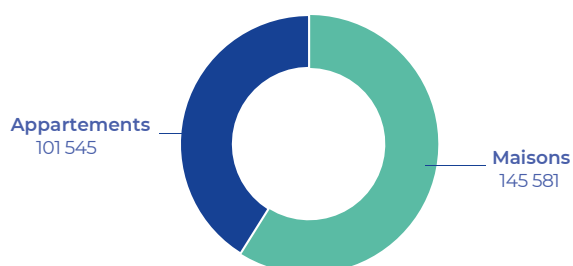
Type de bâtiments



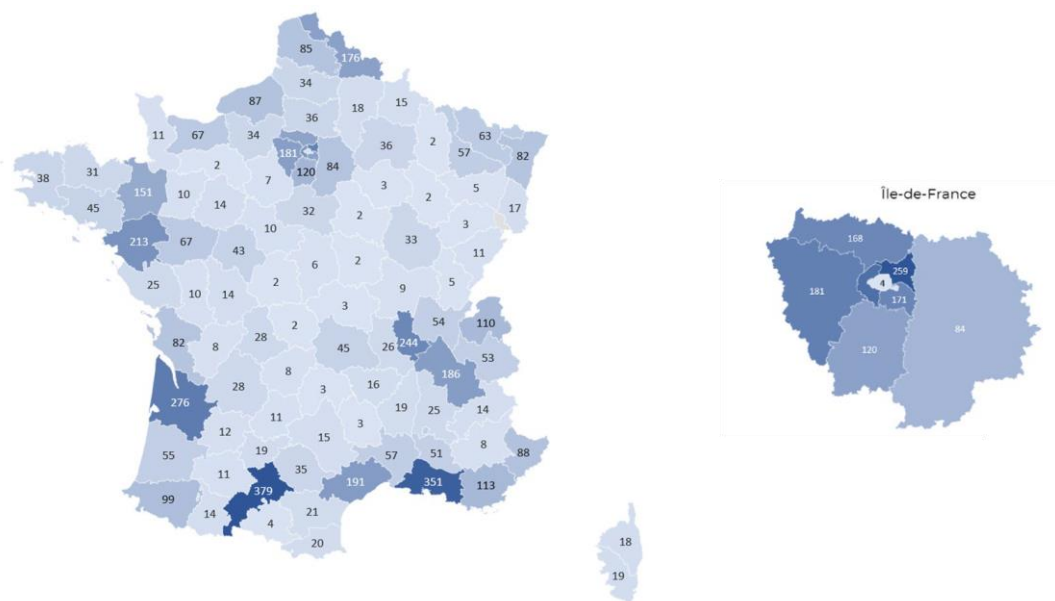
Usage des bâtiments



Surfaces financées (m<sup>2</sup>)



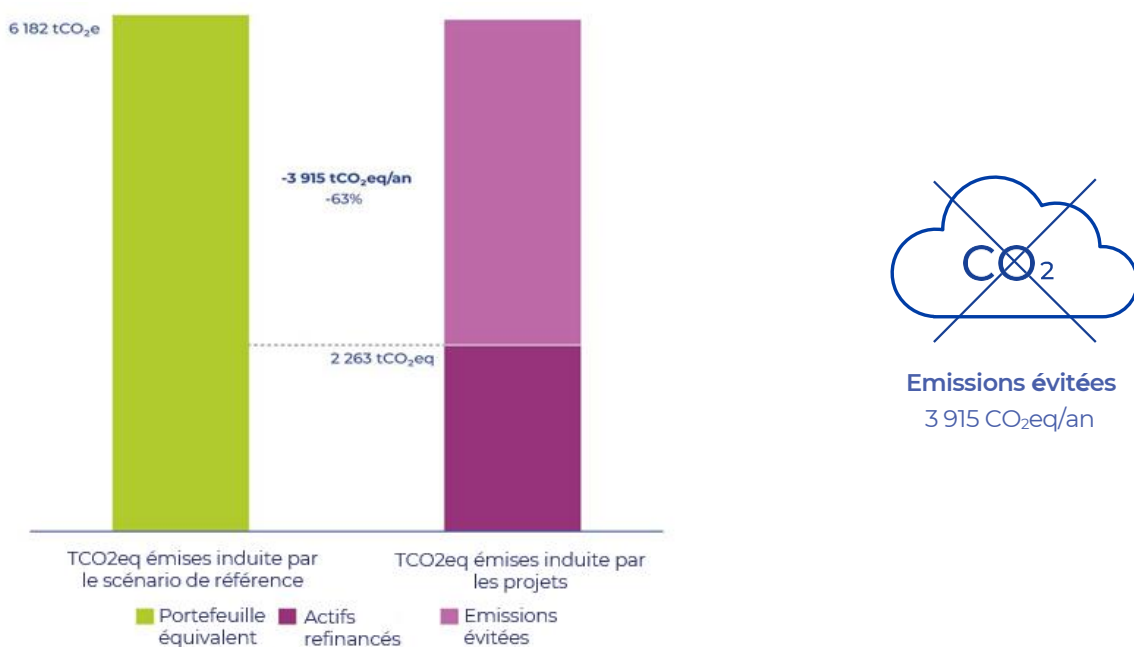
## Nombre de bâtiments refinancés par département :



L'obligation de refinancer concerne également 15 bâtiments en Guadeloupe, 16 en Martinique, 17 en Guyane et 61 à La Réunion.

## Comparaison entre les TCO<sub>2</sub>eq induites par le scénario de référence et les projets financés par La Banque Postale

*\*Plus d'informations sur la méthodologie utilisée en fin de document*



Il est à noter que le calcul des émissions évitées est uniquement basé sur l'utilisation des bâtiments. Il ne tient pas compte de la construction des bâtiments.

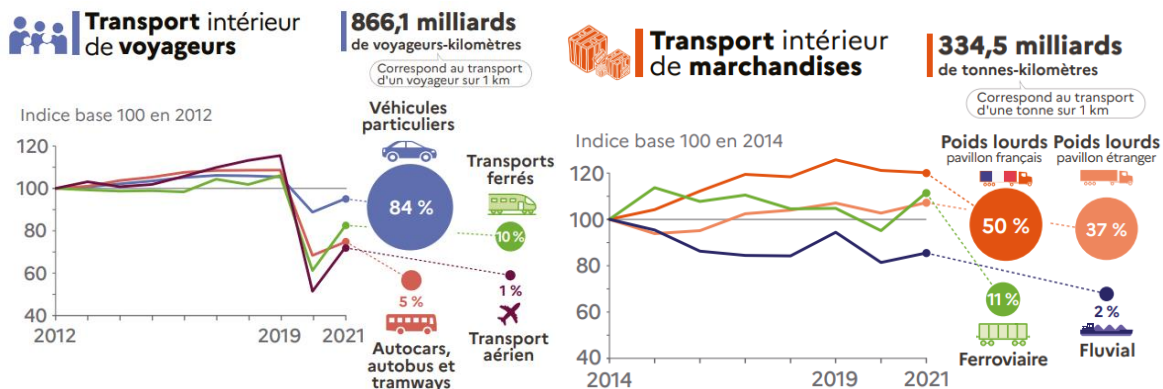
# Zoom sur la mobilité durable

## I. Contexte

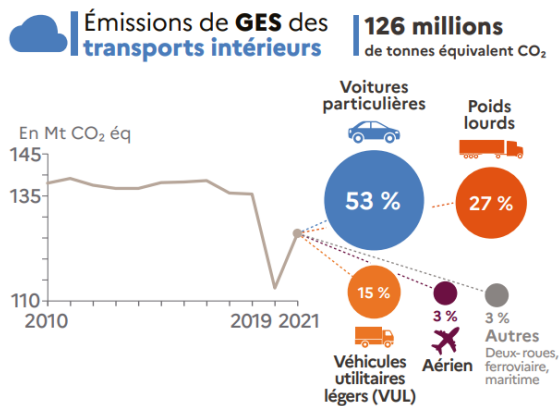
### Le secteur ferroviaire : une voie prioritaire dans l'atteinte de la neutralité carbone<sup>1</sup>.

Le secteur du transport est le secteur le plus émetteur au sein de l'Union Européenne, à égalité avec le secteur de l'énergie (**31% de l'empreinte carbone totale**). Le transport est d'ailleurs le seul secteur où les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté aux cours des trois dernières décennies (+33.5% entre 1990 et 2019)<sup>33</sup>.

► Composition du secteur des transports par type de transport et par usage en France en 2023:



► Détails de l'empreinte carbone du secteur des transports en France en 2023 :

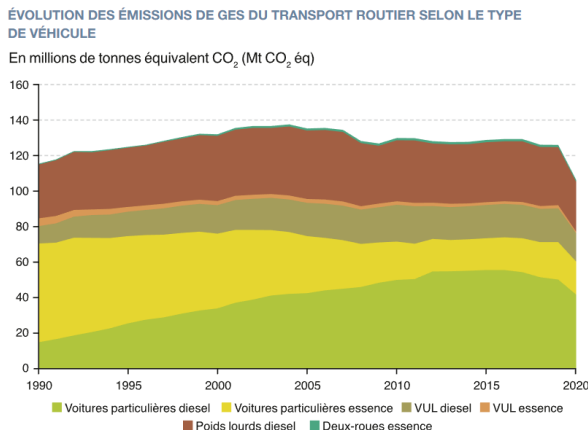


Source : Ministère de la transition énergétique, 2023<sup>34</sup>

**Plus précisément, les émissions du secteur sont causées à 95% par le transport routier, qui représente la majorité des moyens de transports, et sont constituées à 97% de CO<sub>2</sub>**<sup>35</sup>.

Au niveau européen, le fret est responsable de plus de 30% des émissions de CO<sub>2</sub> générées par les transports<sup>36</sup>.

**Les voitures et les poids lourds, les deux modes de transports les plus utilisés par les passagers et le fret, sont les plus gros émetteurs de CO<sub>2</sub>.**



Source : Ministère de la Transition Écologique, 2021<sup>37</sup>

33. Émissions de CO<sub>2</sub> des voitures : faits et chiffres (infographie) | Actualité | Parlement européen (europa.eu)

34. chiffres-cles-des-transport-edition-2023.pdf (developpement-durable.gouv.fr)

35. Émissions de CO<sub>2</sub> du transport routier | Chiffres clés transport 2021 (developpement-durable.gouv.fr)

36. Écologisation du transport de marchandises pour un gain économique supplémentaire (europa.eu)

37. Émissions de gaz à effet de serre du transport | Chiffres clés transports 2022 (developpement-durable.gouv.fr)



## Autre enjeu de la décarbonation du secteur des transports : la santé.

Les polluants atmosphériques<sup>38</sup> les plus préoccupants pour la santé publique sont les particules en suspension, le monoxyde de carbone, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre, **qui sont des gaz émis par la combustion des énergies fossiles dans les moteurs thermiques**<sup>39</sup>.

La pollution atmosphérique est à l'origine du décès de 7 millions de personnes chaque année autour du monde<sup>40</sup>.

## TRAJECTOIRE EUROPÉENNE DE DÉCARBONATION

L'objectif *in fine* de la Commission Européenne est de **réduire les émissions de GES du secteur des transports de 90% d'ici à 2050**<sup>41</sup>.

La **Sustainable and Smart Mobility Strategy** (SSMS) regroupe les décisions prioritaires<sup>42</sup> ci-dessous :

- Horizon 2030 :
  - 30 millions de véhicules à zéro émission circulant sur les routes européennes
  - Deux fois plus de trafic ferroviaire à grande vitesse
  - Déplacements collectifs programmés de moins de 500km neutres en carbone
- Horizon 2035 :
  - Interdiction de vente des véhicules neufs à moteurs thermiques<sup>43</sup>
- Horizon 2050 :
  - Quasi-totalité des voitures, camionnettes, autobus et véhicules utilitaires lourds neufs à zéro émission
  - Deux fois plus de fret ferroviaire ;
  - Trois fois plus de trafic ferroviaire à grande vitesse ;
  - Réseau transeuropéen de transport multimodal opérationnel

Rendre le fret écologique est l'initiative n°4 de la SMDI. **Le Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE<sup>44</sup>) prévoit un budget de 25.8Mds€ pour la période 2021-2027 afin de décarboner le secteur des transports**<sup>46</sup>.

## Zoom Solution : le développement du réseau ferroviaire

L'une des solutions priorisées pour atteindre la

neutralité carbone en 2050 et le développement du transport ferroviaire tant pour les voyageurs que pour les marchandises. En effet, **l'empreinte carbone du train est de 14gCO<sub>2</sub>eq/km passager** (voiture : 131gCO<sub>2</sub>eq, avion : 285gCO<sub>2</sub>eq)<sup>45</sup>.

- Fret : 14x moins de CO<sub>2</sub>/km qu'un poids lourd pour la même cargaison
- Passagers : 50x moins de CO<sub>2</sub>/km qu'un vol moyen-courrier, 70x moins de CO<sub>2</sub>/km que de la voiture sur longue distance <sup>42 43</sup>

En France, le Gouvernement s'est engagé en 2021 à fournir une **aide de 170M€ par an jusqu'en 2024**, pour soutenir l'exploitation des services de fret ferroviaire<sup>48</sup>. L'objectif est de **doubler la part modale du fret ferroviaire d'ici à 2030**. S'ajoutent à cela 4.7Mds€ mobilisés pour augmenter l'offre de trains dans ses différents usages (ex : trains de nuit).

L'Union Européenne vise de son côté, à **établir un espace ferroviaire unique européen** qui permettrait au secteur ferroviaire de se développer grâce à la concurrence, à l'harmonisation technique et au développement conjoint des connexions transfrontalières<sup>49</sup>.

## Les actions de La Banque Postale en faveur des transports propres

Comme indiqué précédemment, La Banque Postale a été l'une des trois premières banques au monde à voir ses trajectoires de décarbonation validées par le SBTi. Les transports sont également inclus dans cette ambition, puisque la politique voyages de La Banque Postale encadre le choix du mode de transport des collaborateurs en fonction de leur destination. Par exemple, pour les déplacements en France métropolitaine, le train doit être privilégié. Par ailleurs, afin de répondre aux besoins exprimés lors de la consultation des salariés en mai 2021, La Banque Postale a lancé au premier trimestre 2022 le pass mobilité douce, un dispositif destiné à favoriser les modes de transport peu polluants. Enfin, en 2023, une nouvelle politique de flotte a été mise en place, encourageant les salariés à choisir des véhicules électriques et hybrides. Le parc automobile de l'entreprise sera exclusivement composé de véhicules électriques ou hybrides d'ici 3 ans, soit 2026 (délai nécessaire pour renouveler l'ensemble de la flotte).

38. Pollution atmosphérique (who.int)

39. Voiture électrique, particules fines et pollution de l'air : quel bilan ? (youmatter.world)

40. L'effet dévastateur de la pollution de l'air sur la santé (who.int)

41. Écologisation du transport de marchandises pour un gain économique supplémentaire (europa.eu)

42. Mobility Strategy (europa.eu)

43. Les eurodéputés votent l'interdiction des moteurs thermiques en 2035 | vie-publique.fr

44. Le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe | entreprises.gouv.fr

45. Quelle est l'empreinte carbone d'un vol en avion ? - Carbo (hellocarbo.com)

46. Une mobilité propre et durable pour une UE neutre pour le climat - Consilium (europa.eu)

47. FR DD-FICHE\_REFLEXE\_LES\_ATOUPS\_FERROVIAIRE\_A5\_PAGE\_PAGE\_0.pdf (sncc-reseau.com)

48. Fret ferroviaire : une aide de 170 M€ par an jusqu'en 2024 | Gouvernement.fr

49. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/rail-transport-policy/>

La Banque s'appuie également sur une équipe d'employés dédiés au financement de projets liés à la mobilité, dont la majorité sont des projets de transport durable.

Enfin, la Banque a publié des trajectoires d'alignement à 1,5°C définies pour cinq secteurs à forte intensité carbonique, dont les secteurs de l'automobile et de l'aviation. Ainsi, l'objectif pour le secteur automobile est de réduire les

émissions de gCO<sub>2</sub> e/v.km de 111 en 2020 à 103 en 2030. Pour le secteur de l'aviation, l'objectif est de 63gCO<sub>2</sub>e/v. km en 2030 au lieu de 143 en 2020. En 2022, La Banque Postale a également publié des principes d'intervention pour le secteur aéronautique, y compris des exigences pour les compagnies aériennes et le financement des avions.

## II. Impact du portefeuille alloué aux obligations émises en 2021

### Obligations vertes sur la mobilité durable émises en 2021

Type d'instruments	ISIN	Date d'émission	Maturité/Echéance (année)	Catégorie des projets	Montant résiduel	Montant nominal	% d'allocation
Obligation senior préférée	FR0014000TU2	11/01/2021	8	Mobilité durable	77 400 000	77 400 000	100%
Obligation senior préférée	FR0014000ZH6	18/01/2021	10	Mobilité durable	51 400 000	77 066 000	100%

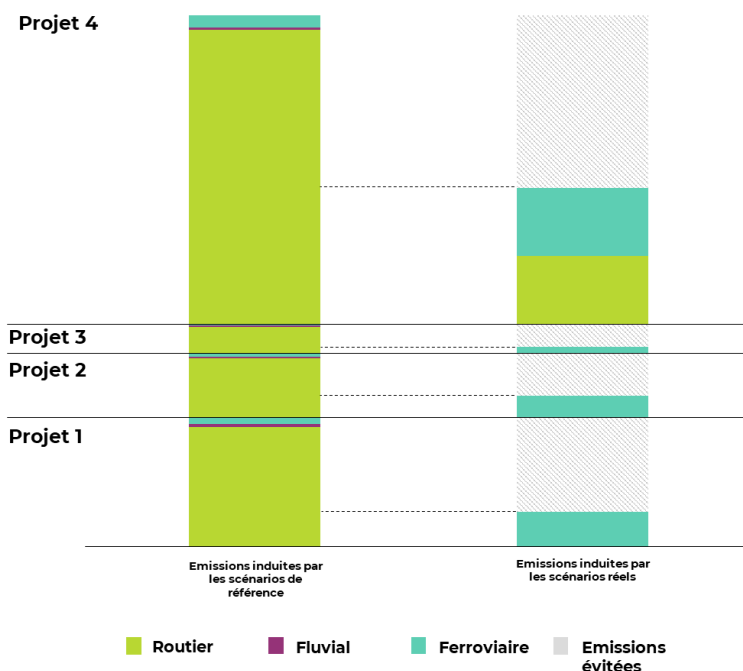
**TOTAL** **128 800 000 €**    **154 466 000 €**

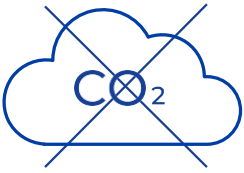
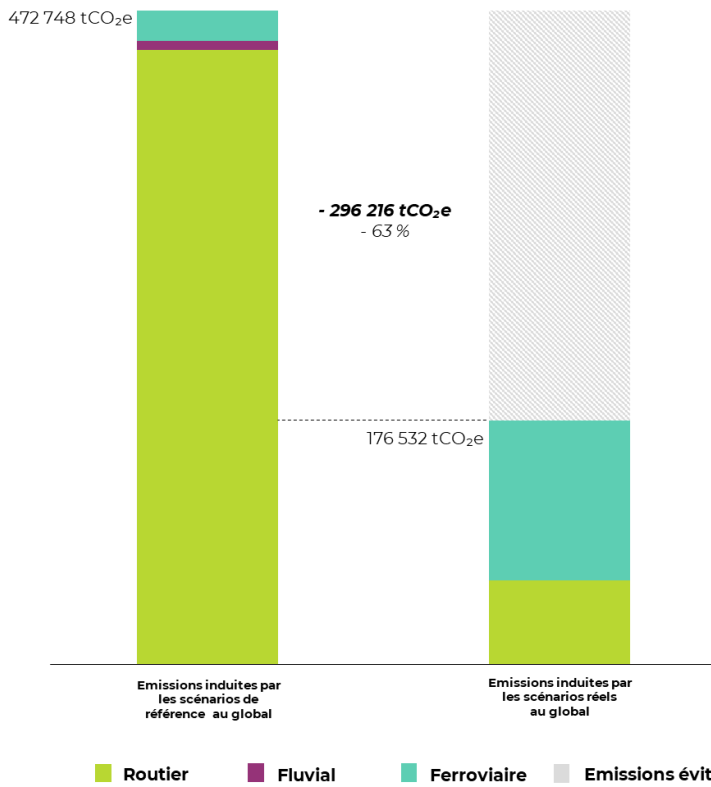
Catégorie des projets	Montant alloué (m€)	Emissions émises (tCO <sub>2</sub> eq/an)	Emissions évitées (tCO <sub>2</sub> eq/an)
<b>Mobilité durable (7 prêts)</b>			
Trains/locomotives/wagons	127,47	176 532	296 216
<b>TOTAL</b>	<b>127,47</b>	<b>176 532</b>	<b>296 216</b>

\*L'impact est alloué sur les émissions d'obligations 2021 qui n'ont pas été complètement allouées à la fin de 2022.

## Comparaison entre les émissions induites par le scénario de référence et les projets financés par La Banque Postale (tCO<sub>2</sub>eq)\*:

\*Plus d'informations sur la méthodologie utilisée en fin de document





**Emissions évitées**  
296 216 CO<sub>2</sub>eq/an

L'utilisation du transport ferroviaire correspond aux locomotives, aux wagons et aux caisses mobiles.



## Mobilité durable

**Actifs:** Wagons et caisses mobiles

**Localisation:** France, Allemagne, Suisse, Autriche

**Description:** L'entreprise est un fournisseur européen de transport de fret par wagons et par caisses mobiles. Les caisses mobiles sont des plates-formes qui peuvent être adaptées à la fois au transport routier et au transport ferroviaire. Cette disposition offre une nouvelle opportunité pour une transition vers un secteur des transports décarbonisé, car les solutions intermodales promeuvent l'interopérabilité des modes de transport. Grâce à ce projet, La Banque Postale a pu éviter 153 792 tCO<sub>2</sub> eq/an, soit 2419 tCO<sub>2</sub> eq/m€/an (impact attribué sur les émissions de 2022).

## Energie renouvelable

**Actif :** Eolien en mer

**Emplacement:** Gruissant, France

**Description:** Le projet s'appelle EoMed. EoMed est l'un des premiers projets pilotes d'éoliennes flottantes en France. Il est installé à 18 km au large de la ville côtière de Gruissant, dans le sud de la France, dans le respect du paysage côtier et de la faune maritime. Il comprend trois éoliennes de 10 MW. La ferme, d'une puissance totale d'environ 30 MW, produira près de 100 millions de kWh par an, soit la consommation électrique annuelle de 50 000 habitants. La Banque Postale a fourni un service complet en tant qu'arrangeur et banque de couverture.



Tous les calculs d'impact ont été effectués au prorata des émissions obligatoires de 2022 (ou 2021 dans le cas de la mobilité durable). La formule utilisée est la suivante :

Montant résiduel des émissions de l'obligation 2022 (par type d'actif) / portefeuille global sous-jacent des actifs.

## Méthodologie utilisée pour les énergies renouvelable

3 indicateurs d'impact sont fournis pour les énergies renouvelables :

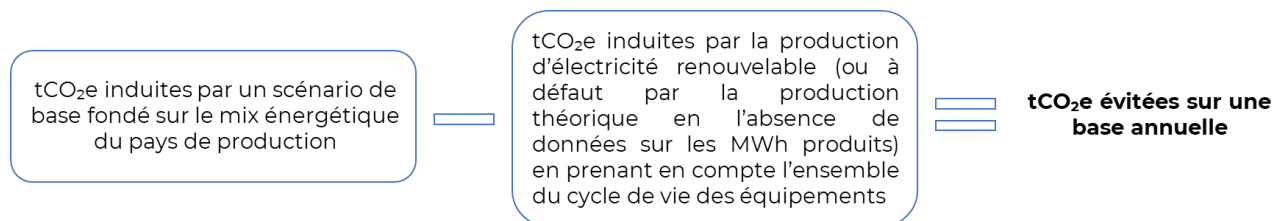
- La capacité installée (en MW) ;
- La production d'électricité produite (en MWh) ;
- Les émissions de gaz à effet de serre évitées (en tCO<sub>2</sub>eq) ;

Les MW installés et les MWh produits proviennent des opérateurs.

Concernant les tCO<sub>2</sub>eq évitées, La Banque Postale s'est fait accompagner par le cabinet Carbone 4 pour construire sa méthodologie de calcul d'impact.

Le calcul consiste à comparer un scénario de base avec les projets financés :

► tCO<sub>2</sub>eq évitées sur une base annuelle = tCO<sub>2</sub>eq induites par un scénario de base fondé sur le mix énergétique du pays de production – tCO<sub>2</sub>eq induites par la production d'électricité ENR (ou à défaut par la production théorique en l'absence de données sur les MWh produits) en prenant en compte l'ensemble du cycle de vie des équipements



### A savoir:

- Les pays avec les facteurs d'émissions de référence les plus importants sont dans l'ordre décroissant l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et le Portugal.
  - La France est le pays avec le facteur d'émission de référence le plus faible.
- La méthodologie ne prend en compte que les facteurs d'émission de la fabrication des équipements en amont (scope 3). Elle n'inclut pas les facteurs d'émission de la combustion (scope 1), ni des combustibles utilisés en amont (scope 3).
  - Les facteurs d'émission sont multipliés par la quantité de MWh générée afin d'obtenir les émissions totales induites.
  - Le mix énergétique du pays est la base du calcul. En France, le développement des énergies renouvelables ne génère pas de niveaux significatifs d'émissions évitées car le mix énergétique du pays est déjà fortement décarboné grâce à l'énergie nucléaire. En revanche, le développement des énergies renouvelables en Allemagne par exemple, où le mix énergétique repose de manière significative sur le charbon, permet d'atteindre des niveaux significatifs d'émissions évitées.

## Méthodologie utilisée pour la mobilité durable

Le calcul des émissions de CO<sub>2</sub>eq évitées par le financement de la mobilité durable (fret et passager) par LBP a été réalisé par le Cabinet Utopies.

La méthodologie utilisée est la suivante :

- Les émissions de CO<sub>2</sub>eq évitées sont le résultat de la différence entre les émissions induites par un scénario de base représentant la répartition des modes de transports en Europe, et celles induites par les scénarios dits « réels » représentant chacun des projets.
  - Le calcul des émissions générées par chaque scénario inclut les distances parcourues et les tonnes transportées sur la durée de vie totale des modes de transport. Ces données sont ensuite rapportées aux facteurs d'émissions (source : ADEME) de chaque type de transport. A noter que de façon générale, en Europe, le facteur d'émission relatif au transport de passagers est plus élevé que celui du fret.
- Les émissions sont ensuite pondérées sur la part du financement de LBP dans chaque projet afin de calculer la contribution de la Banque aux émissions évitées.
- Les émissions évitées grâce au financement de LBP sont ramenées à l'équivalent sur une année.

Les résultats des calculs d'impact sont exprimés en tCO<sub>2</sub>eq/an évitées (impact carbone) et en tCO<sub>2</sub>eq/m€/an (intensité carbone).

Il est important de préciser que les projets concernent à la fois l'élargissement ou le renouvellement de flottes et le refinancement d'actifs existants. Les financements ne participent donc pas uniquement à l'augmentation de la part du ferroviaire dans les transports en Europe.

### Limites de la méthodologie:

- L'analyse exclut les émissions liées à la maintenance, à la fin de vie des matériels ainsi qu'aux infrastructures.
- A cause d'un manque de données disponibles, le transport de passagers (dans les scénarios de base) exclut le transport aérien et fluvial. Pour cette même raison, le transport domestique de marchandise exclut le transport aérien.
- Le calcul des émissions évitées n'inclut pas l'impact potentiel du développement du transport ferroviaire sur l'évolution des parts de marché du transport ferroviaire et sur les taux d'occupations des trains.
- Les projets financés consistent partiellement en du refinancement d'actifs existants. Les résultats reflètent les émissions évitées associées à la préservation ainsi que l'extension du parc d'actifs financés par La Banque Postale.
- Les projets de mobilité ne sont pas comparables car ils ne financent pas les mêmes équipements, la part de La Banque Postale varie d'un projet à l'autre et ils ne financent pas les mêmes marchés (fret et/ou passagers).

Comparaison entre les méthodologies de 2022 et 2023 et l'impact de changement d'hypothèses :

- Un certain nombre de statistiques et données de marché a été revu suite à la mise à jour des différentes sources et bases de données, tel que :
  - La distance moyenne parcourue par un train au cours de sa vie a diminué (-900 000 km) ;
  - Le tonnage net moyen par train a augmenté (+68 tonnes) ;
  - L'année de référence est 2021 (sauf si aucune donnée n'est disponible, auquel cas il s'agit de 2019) ;
  - Les 3 facteurs d'émissions ont changé (2 d'entre eux à la hausse).
- Ces changements ont entraîné :
  - Une diminution moyenne de 4,8% des émissions évitées pour le transport de marchandises ;
  - Une diminution moyenne de 4,5 % des émissions évitées pour le transport de passagers ;

## Méthodologie pour les bâtiments verts

L'indicateur d'impact fourni est le tCO<sub>2</sub> eq. Nous n'avons considéré ici que les émissions générées par l'utilisation des bâtiments et non par leur construction.

Le calcul des émissions évitées est le suivant = tCO<sub>2</sub> eq/an scénario de référence - tCO<sub>2</sub> eq/an des actifs refinancés (sur base de l'outil d'opérationnalisation de la trajectoire LBP).

- Emissions de GES du scénario de référence (équivalent au portefeuille vert) : intensité carbone de référence (ADEME : 25kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an) x surface des actifs financés (part LBP au 31/12/22).
- Emissions de GES pour le portefeuille : intensité médiane de GES (kgCO<sub>2</sub> eq/m<sup>2</sup>/an) issue de l'outil interne d'opérationnalisation de la trajectoire de l'immobilier résidentiel x surface des biens financés.

L'impact est ensuite proratisé au niveau des émissions vertes en utilisant le facteur de proratisation (nominal de l'obligation verte / encours global du portefeuille) appliqué aux émissions de CO<sub>2</sub> eq évitées du portefeuille.

### A savoir:

- La part de financement du LBP = encours du prêt au 31/12/22 / la valeur initiale du logement.
  - Le résultat est ensuite multiplié par la surface financée.
  - Seule la part de financement de LBP est prise en compte.
- L'intensité carbone de référence est de 25kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an : elle est issue de l'outil statistique de l'ADEME (mise à jour du 02/10/2023). Cette référence est calculée à partir d'une moyenne des Diagnostics de Performance Energétique des Maisons et appartements construits en 2022 en France. Il s'agit donc d'une moyenne de l'intensité carbone du parc immobilier français (tous types de logements confondus).



## ■ Bâtiments verts

Offre une série de dispositions pour réduire l'impact écologique des bâtiments. La construction écologique n'est pas une méthode de construction spécifique, mais un ensemble de techniques, de matériaux et de technologies qui, lorsqu'ils sont correctement intégrés dans un bâtiment, contribuent à améliorer sa performance environnementale. Dans son incarnation idéale, la construction écologique optimise l'efficacité énergétique, limite la consommation d'eau, utilise au maximum des matériaux recyclés, recyclables et non toxiques, et génère le moins de déchets possible pendant la construction et l'occupation.

## ■ Décarbonation

L'élimination de la production de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) dans l'atmosphère, obtenue en passant à l'utilisation de sources d'énergie à faible teneur en carbone.

## ■ Directive sur les énergies renouvelables

Cadre juridique pour le développement des énergies propres dans tous les secteurs de l'économie de l'Union européenne, soutenant la coopération entre les pays de l'Union européenne vers cet objectif.

## ■ Efficacité

Rapport entre l'énergie utile fournie par un système et l'énergie qu'il consomme pour fonctionner.

## ■ Empreinte carbone

Mesure de l'impact des activités sur la quantité de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) produite par la combustion de combustibles fossiles.

## ■ Energie renouvelable

Energies produites à partir de sources naturelles qui se renouvellent plus vite qu'elles ne sont consommées.

## ■ Facteur d'émission

Valeur représentative qui tente de relier la quantité d'un polluant rejeté dans l'atmosphère à l'activité qui rejette le polluant.

## ■ Label Haute Qualité Environnemental (HQE)

Un bâtiment certifié HQE intègre les exigences environnementales dès la construction ou la rénovation. HQE n'est pas à proprement parler un label répondant à des exigences réglementaires, mais une démarche de qualité basée sur un référentiel.

## ■ Logements qualifiés de passoires énergétiques

Une maison mal isolée et mal chauffée qui consomme beaucoup d'énergie.

## ■ Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)

Vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le changement climatique et à la protection de l'environnement, ainsi qu'à renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et à ses citoyens un accès à l'énergie à un coût compétitif.

## ■ Mécanisme pour l'interconnexion en Europe

Soutient les investissements dans des projets d'infrastructure européens d'intérêt commun, en particulier pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs des transports, de l'énergie et du numérique.

## ■ Mix énergétique

Combinaison des différentes sources d'énergie primaire utilisées pour la production d'électricité dans un pays.



### ■ Neutralité carbone

Équilibre entre les émissions de carbone et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone.

### ■ Plan France 2030

Ce plan d'investissement s'inscrit dans la continuité du plan France Relance. Avec 54 milliards d'euros déployés sur 5 ans, il vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies du futur, en consacrant la moitié des financements aux acteurs émergents et l'autre moitié aux initiatives de décarbonation.

### ■ Plan France Relance

L'exceptionnel plan de relance "France Relance" de 100 milliards d'euros est déployé par le gouvernement autour de 3 axes : l'écologie, pour accompagner la transition vers une économie plus verte et plus durable ; la compétitivité, pour offrir aux entreprises les conditions les plus favorables au développement de leurs activités et ainsi préserver l'emploi des salariés ; et la cohésion, pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires et entre tous les Français.

### ■ Précarité énergétique

Une personne est en situation de précarité énergétique si, dans son logement, elle éprouve des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.

### ■ Sobriété

Réduction volontaire et organisée de la consommation d'énergie.

### ■ Sources d'énergie primaire

Toutes les sources d'énergie non transformées, qu'elles soient directement utilisées ou importées.

### ■ Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)

Mise en place par la LTECV, la SNBC est la feuille de route de la France en matière de lutte contre le changement climatique. Elle fixe des orientations pour mettre en œuvre la transition vers une économie sobre en carbone, circulaire et durable dans tous les secteurs d'activité. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 et fixe des objectifs à court et moyen terme : les budgets carbone.

### ■ Stratégie Ville durable et bâtiments innovants

S'inscrit dans la démarche " Vivre la France de demain ", qui vise à amplifier et soutenir les projets vertueux et à promouvoir de nouvelles solutions en réponse aux enjeux des villes et territoires de demain, autour de 4 défis : sobriété, résilience, inclusion, production.

### ■ Sustainable and Smart Mobility Strategy

Pose les bases de la manière dont le système de transport de l'UE peut réaliser sa transformation verte et numérique et devenir plus résilient face aux crises futures.

### ■ TCO<sub>2eq</sub> évitées

Émissions évitées lorsqu'un produit est utilisé comme substitut à d'autres biens ou services remplissant les mêmes fonctions mais avec une intensité carbone plus faible

## **AVERTISSEMENT**

Ce document a été préparé par La Banque Postale dans le cadre exclusif du rapport annuel d'allocation et d'impact (le Rapport). Ce Rapport ne doit pas être copié, reproduit, ou cité par toute autre personne sans le consentement préalable écrit de La Banque Postale. La Banque Postale n'accepte aucune responsabilité, dans la mesure permise par la loi, pour toute perte consécutive à l'utilisation de ce document.

Ce Rapport a vocation à fournir une information générale et n'a pas pour objet d'être exhaustif. Ce document peut contenir ou incorporer par référence des informations publiques non vérifiées, approuvées ou endossées par La Banque Postale et, par conséquent, aucune représentation, garantie ou engagement, expresse ou implicite, n'est faite et aucune responsabilité n'est acceptée par La Banque Postale quant aux caractères exact, raisonnable ou complet de ces informations.

KPMG a émis un rapport de vérification d'une sélection d'informations contenues dans la version anglaise du Rapport.

Ce document peut contenir des déclarations concernant des événements futurs et des anticipations qui sont des projections. Les projections comportent une part de risques et d'incertitudes. En conséquence, les résultats réels peuvent substantiellement différer de ceux qui sont anticipés dans les déclarations. Aucune des projections, simulations ou estimations figurant dans ce document ne doit être considérée comme certaine ou garantie, de même qu'il ne peut être formulé aucune certitude ou garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des hypothèses sur lesquelles ces projections, simulations ou estimations ont été faites.

Les informations contenues dans ce document sont fournies à la date du présent Rapport. La Banque Postale se réserve le droit de mettre à jour le Rapport à tout moment, à sa seule discrétion et sans préavis.

Ce document n'a pas pour objet de fournir un conseil juridique ou financier.

Il ne peut être considéré comme un prospectus, une sollicitation ou une offre de souscrire, acheter ou vendre des valeurs mobilières. Son contenu ne saurait constituer un engagement contractuel ou juridique et n'a fait l'objet d'aucune approbation par un quelconque régulateur.

La diffusion de ce document et des informations qu'il contient peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certains pays en vertu des réglementations nationales. Toute personne qui viendrait à examiner ce document devra prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer.

Des informations complémentaires relatives au Cadre d'émission d'obligations vertes, sociales et durables – Avril 2019 sont disponibles sur le site de l'émetteur ([https://www.labanquepostale.com/content/dam/lbp/documents/investisseurs/dette/dette-verte/La\\_Banque\\_Postale\\_Green\\_Social\\_and\\_Sustainability\\_Bond\\_Cadre.pdf](https://www.labanquepostale.com/content/dam/lbp/documents/investisseurs/dette/dette-verte/La_Banque_Postale_Green_Social_and_Sustainability_Bond_Cadre.pdf)).



LA BANQUE POSTALE - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance. Capital social 6 585 350 218 €. 115 rue de Sèvres 75275 Paris CEDEX 06. RCS Paris n°421 100 645. IDU REP Papiers FR231771\_03JRYJ. ORIAS n° 07 023 424.

[labanquepostale.com](http://labanquepostale.com)

- CO - Public